

Des Aubiégeois sous contrats



En apprentissage

Des Aubiégeois sous contrats

Quand j'ai trouvé un registre des livrets d'apprentissage dans les archives communales d'Aubièrre, j'ai bien sûr exploré avec une grande attention la liste aussi bien des apprentis que celle des maîtres d'apprentissage. Dans ce registre, commencé en 1855, on y trouve des apprentis des deux sexes. Au-delà de l'identité des apprentis, je me suis intéressé à leur statut depuis... la nuit des temps.

L'origine. Si l'on considère l'apprentissage comme une évidence dès les temps les plus anciens, les corporations vont lui accorder une grande place dans leurs statuts notamment à partir des 13^{ème} et 14^{ème} siècles.¹

Le premier système national de formation par apprentissage a été introduit en 1563 par le Statut des Artisans.

L'apprenti ne se voit imposé ni condition de naissance ni condition d'âge². Jusqu'à la Révolution, son apprentissage peut durer de quatre à dix ans, selon le montant de la somme versée par l'enfant³. Et plus la somme est forte, plus la durée est courte. L'apprenti est logé, habillé et nourri par son patron et maître d'apprentissage.

On n'acceptait pas d'apprenti marié. Mais la formation étant longue, il arrivait que l'enfant, devenu homme, se mariait avant la fin de son apprentissage. Il avait alors le droit de dîner et de souper chez lui, et le maître lui devait pour ces deux repas, quatre deniers pour sa nourriture.

Le XIX^{ème} siècle. Avant 1848, les lois sociales brillaient par leur absence.

Remarquons pourtant que le 14 mars 1841, une loi avait été adoptée, fixant l'âge légal du travail dans les manufactures (définies comme des ateliers groupant au moins vingt ouvriers) à 8 ans.

En raison de la composition de l'Assemblée élue en 1849, la loi votée le 28 février 1851 et promulguée le 4 mars, aboutit à un compromis entre une conception paternaliste de la société et une volonté de faire avancer la question sociale.

Elle va ainsi définir **le contrat de travail**. Il sera un peu réorienté au profit de l'apprenti. (Article 1) « *Le contrat d'apprentissage est celui par lequel un fabricant, un chef d'atelier ou un ouvrier s'oblige à enseigner la pratique de sa profession à une autre personne qui s'oblige, en retour, à travailler pour lui : le tout à des conditions et pendant un temps convenus.* ».

On y trouve les mentions légales obligatoires :

(Article 3) « *Les nom, prénoms, âge, profession et domicile du maître ;*

Les nom, prénoms, âge et domicile de l'apprenti ;

Les noms, prénoms, professions et domicile de ses père et mère, de son tuteur ou de la personne autorisée par les parents, et à leur défaut par le juge de paix ;

La date et la durée du contrat ;

Les conditions de logement, de nourriture, de prix, et toutes autres arrêtées entre les parties.

Il devra être signé par le maître ou par les représentants de l'apprenti. »

La durée du travail effectif des apprentis âgés de moins de quatorze ans ne pouvait pas dépasser dix heures par jour (douze heures pour les jeunes de quatorze à seize ans) et aucun travail de nuit ne pouvait être imposé aux moins de seize ans. Pour des questions religieuses, le travail dominical des apprentis restait exceptionnel.

¹ - *En dehors du compagnonnage.*

² - *Cependant, l'apprenti doit avoir au moins dix ans et au plus 20 ans. Il y avait des différences selon la profession.*

³ - *Par ses parents ou son tuteur.*

En 1841, l'âge minimum pour travailler en usine, mine ou atelier est fixé à 8 ans dans les entreprises de plus de 20 salariés, et la journée de travail est limitée à 8 heures pour les 8-12 ans, et 12 heures pour les 12-16 ans.

En 1874, l'âge minimum passe à 12 ans. La durée de travail est limitée à 6 heures à 12 ans et à 12 heures de 13 à 16 ans.

En 1892, l'âge minimum passe à 13 ans. La durée de travail est limitée à dix heures par jour pour les 13 à 16 ans, à 11 heures pour les 16 à 18 ans et les femmes, et à 12 heures pour les hommes de plus de 18 ans.

*

Les livrets d'apprentissage aubiérois

Les livrets trouvés dans les archives communales d'Aubière se présentent en colonnes : la date du livret, les nom et prénom de l'apprenti, lieu de naissance, âge voire date de naissance, profession, signalement (hauteur, forme des parties du visage et couleur des cheveux et autres poils), nom du chef d'établissement chez lequel travaille l'ouvrier, et enfin la signature (ou non) de l'ouvrier ou de l'apprenti).

Curieusement, il ne s'agit pas uniquement d'apprentis. Il peut s'agir d'un ouvrier ou d'un cultivateur travaillant chez un patron voire chez lui. Dans ce cas, son âge est égal ou supérieur à 20 ans. Le patron peut être le père de l'ouvrier ; même si l'apprenti peut avoir son père comme maître d'apprentissage.

Si l'on regarde les établissements, on remarque qu'il y a surtout des fabriques, des compagnies ou des manufactures. Les artisans sont moins nombreux.

Je vais vous présenter quelques exemples. J'élimine déjà les cultivateurs ou vigneron qui travaillent chez leur père voire chez eux. Je mets aussi de côté ceux qui n'ont aucun lien avec Aubière, soit par leur naissance soit par leur employeur.

La répartition entre les sexes est de plus de 60% (M) et près de 40% (F).

Parmi les professions retenues : caoutchoutières, 27,66% ; vermicelliers (ères), 33,34% (dont 85,71% de vermicellières) ; menuisiers, 9,57% ; semouleurs (ses), 8,51% ; et les confiseuses, 6,38%, devançant toutes les autres.

Les professions et les employeurs

Boulangier.

Ce premier exemple désigne Benoît Sezal, 19 ans, originaire de Sugères (63), qui s'engage chez les Béal Jean et Louis, père et fils, boulangers à Aubière⁴. Le livret d'apprentissage date du 22 octobre 1878.



Caoutchoutière.

Même si ce métier est ouvert aux deux sexes, les 26 personnes inscrites pour cette profession sur le registre des livrets d'apprentissage sont des caoutchoutières.

⁴ - Jean Béal, marié à Catherine Planeix, est boulangier à Aubière avec son fils aîné, Louis, né en 1845.

Le caoutchoutier, ce terme n'est plus usité de nos jours, est une personne qui fabrique ou travaille le caoutchouc, souvent elle fabrique des chaussures.



Cette caoutchoutière fabrique des chaussures.

Hormis deux caoutchoutières travaillant à la manufacture Torrilhon à Chamalières, toutes les autres ont travaillé chez Bideau, manufacturier de caoutchouc à Clermont.



L'entreprise Bideau a commencé par des billes de billard au milieu du XIX^{ème} siècle.

Deux filles de Thomas Blanc et de Catherine Imbert ont été employées par l'entreprise Bideau et Cie :

Marie Delphine, née le 24 janvier 1866 à Aubière, depuis le 29 avril 1878, elle a 12 ans ; Marie, sa sœur, née le 23 février 1867 à Aubière, depuis le 7 novembre 1881, elle a 14 ans. Les deux sœurs ont signé d'une croix.

Deux autres sœurs, également chez Bideau : Julie et Pétronille Bourcheix, filles d'Etienne, employé du Télégraphe⁵, et de Claudine Tixier, mariés le 30 septembre 1862 à Aubière.

⁵ - Ce qui explique sans doute les naissances de ses deux premières filles en Arles, du fait de ses déplacements professionnels.

- Julie Bourcheix, comme sa sœur Pétronille, deviennent caoutchoutières chez l'Entreprise Bideau & Cie, au Pont de Naud à Clermont-Ferrand. Julie, à partir du 29 avril 1881. Elle a 15 ans (née le 8 juillet 1866 en Arles) et sait signer son nom. Le livret mentionne qu'elle est entrée à l'école le 1^{er} mai 1876 et qu'elle en est sortie le 1^{er} avril 1880.
- Pétronille, à partir du 1^{er} octobre 1882. Elle a 12 ans (née le 14 mai 1870 en Arles), elle signe aussi son nom.

La manufacture de caoutchouc à Clermont où seront employées nos caoutchoutières a été fondée en 1863 par BARBIER, DAUBREE et Cie. Depuis cette année-là, elle a porté les raisons sociales : E. DAUBREE et Cie - J.-G. BIDEAU et Cie - MICHELIN et Cie - PUISEUX, BOULANGER et Cie - Robert PUISEUX et Cie - MICHELIN et Cie.



Charron.

Guillaume Doyen est charron, dont le « contrat d'apprentissage » est daté du 13 janvier 1867. Je fais une exception pour ce charron de 34 ans, qui travaille chez son père Amable Doyen, marié à Antoinette Rodier, et né le 1^{er} mars 1809 à Aubière. Amable était fils de charron lui-même. Le frère de Guillaume, Léger, 32 ans, exerce le métier de charron chez lui à Aubière comme patron.



Confiseuse.



Le confiseur est un artisan spécialisé dans la fabrication de divers produits à base de sucre : bonbons, nougats ou pâtes de fruits. Faisant appel à des connaissances techniques et à un savoir-faire particulier, ce métier est effectué à l'époque dans des laboratoires industriels.

Deux Aubiéroides ont retenues mon attention :

- Catherine Dégironde, née le 19 octobre 1865, fille de Jean et de Madeleine Rigaud. Elle a signé son livret d'apprentissage chez Mr Quinette, confiseur à Clermont.
- Jeanne Pignol, née le 5 février 1866, fille d'Antoine, tonnelier, et de Françoise Planche. Comme Catherine, elle signe son livret d'apprentissage chez Quinette à Clermont.

Cordonnier.

Etienne Besse a 18 ans lorsqu'il revient à Aubière. Il a passé les dernières années sur les routes comme cordonnier ambulante. Il signe donc d'une croix son livret d'apprentissage chez son père, Jean, cordonnier à Aubière, le 6 avril 1869.



Etienne se mariera à Aubière avec Marie Ribier qui lui donnera trois enfants à partir de 1875.

Cotonnière.

La cotonnière est une ouvrière travaillant dans une cotonnerie ou dans une filature de coton.



Celle qui se présente à nous par son livret d'apprentissage est Marie Bourbon. Elle a 14 ans lorsqu'elle signe de son nom son livret, le 11 janvier 1884, chez André Jouffret,

Il apprendra le métier de boucher chez son père à Lempdes sur Allagnat, avant de s'engager chez le maçon Faure à Aubière. Une étonnante reconversion...



Maréchal.

Né en 1838 à Allagnat (Ceyssat), Gilbert Beneix vient se marier à Aubière, le 18 novembre 1861 avec Jeanne Blanc. Il y exerce le métier de cultivateur avant de se laisser séduire par la forge et la profession de maréchal-ferrant, chez Claude Fournial, qui devient son maître d'apprentissage à partir du 19 mai 1872.



Menuisier.

Pierre Pignol signe d'une croix son livret d'apprentissage de menuisier chez Antoine Brugière, menuisier à Aubière, le 1^{er} avril 1884. Il était né le 26 octobre 1865 à Aubière, fils de Jacques, tailleur d'habits, et de Michelle Brugière.



Perruquier.

Fils d'un tisserand aubiérois, Jean Russias, né le 9 mai 1862 à Aubière, va pourtant faire son apprentissage de coiffeur-perruquier, chez Mr Poty, maître perruquier à Clermont. Il signe son livret d'apprentissage le 30 avril 1882.



Sabotier.

Pierre Chaunier, 45 ans, originaire de Saint-Priest-la-Prugne (Loire), est ouvrier sabotier d'après son livret « d'apprentissage », daté du 29 octobre 1868. Il travaille chez le maître sabotier, Jean Abraham, né en 1828, marié avec Anne Decorps, depuis le 11 décembre 1851 à Aubière.



Semouleur ou semoulier :



La semoule est un produit de semoulerie, obtenu par mouture grossière de grains humidifiés de céréales (en particulier de blé dur), tamisages et sassage.

C'est le travail du semouleur ou semoulier. Mais parmi les apprentis et les ouvriers, j'ai choisi une semouleuse ou « trieuse de blé »,

Anne Bayle dont le livret d'apprentissage date du 31 janvier 1864.⁶ Anne est née le 1^{er} janvier 1837 à Aubière, d'Amable et de Marie Oby. Et six mois après son entrée en apprentissage chez maître Cournol, semouleur à Clermont, elle convole le 21 juin 1864 avec le tonnelier Antoine Taillandier.⁷

Serrurier.

Jean Rastoix jeune, né en 1838 à Port-Dieu en Corrèze, signe son livret d'apprentissage du 2 novembre 1856, pour devenir serrurier, chez Claude Dupuy, maréchal et serrurier à Aubière.⁸



Tailleur d'habits.

Né le 8 août 1841 à Aubière, Jean Betchik, signe son livret d'apprentissage à 18 ans. Il est employé par Jean Boyer, tailleur d'habits à Aubière. Jean Betchik est fils d'Amable, voiturier, et de Françoise Cougout. Il se marie le 17 février 1862 à Aubière, avec Marguerite Chalamaud.



⁶ - *Sassage* : Polissage, par frottement, des objets de métal précieux agités dans du sable ; ou opération de meunerie servant à trier des semoules de puretés différentes.

⁷ - Antoine Taillandier : il exerce son métier de cordonnier à la Fontaine du Bac, en 1864, puis s'installera à Aubière par la suite. C'est à lui, et à son petit-fils Stéphane, qu'il arrive tout un tas de mésaventures avec quelques "lutins" malfaisants dans sa vigne (A lire sur ce blog : « la tonne enchantée » dans les chroniques généalogiques et familiales).

⁸ - Claude Dupuy aura plusieurs enfants, dont Jean, né le 19 mars 1856 à Aubière, qui lui succèdera après son mariage du 17 avril 1873, avec Marie Cassière, sage-femme. Une de leurs filles, Marie Antoinette, sera également sage-femme et épousera un maréchal-ferrant, Antoine Beaumont, en 1898.

Tisserand.

Louis Charbonnier, tisserand à Aubière, a employé depuis le 15 août 1868, P... (Prénom en blanc) Vincent, 60 ans, originaire de Saint-Gervais-sous-Meymont.



Tonnelier.

Nicolas Martin, 28 ans, fils de Pierre et de Marie Guérin, originaire du Cher, s'engage le 17 septembre 1860 comme tonnelier chez Pierre Monnier, à Aubière.



Vermicellière.

Sur les 18 vermicellières du registre, toutes sont employées dans quatre fabriques de vermicelles de Clermont-Ferrand. Jeanne Bourcheix est née le 17 août 1861 à Aubière. Elle est fille d'Amable et de Marguerite Breuly. Elle se mariera le 8 janvier 1884 à François Bayle.

La vermicellière est une fabricante de vermicelles. Le « vermicelle » vient d'un mot italien qui signifie littéralement « petits vers ».



Voiturier.

Jean Gioux, courtier et commissionnaire en vins, embauche le 30 août 1869, un voiturier de 27 ans, Guillaume Pallier, originaire de Pérignat ès Allier.



Jean Gioux et son frère Antoine, courtiers en vins, sont fils d'Antonin Gioux et de Catherine Blanc, bâtisseurs de la maison dite « Maison Casati »⁹ depuis que le docteur Casati en est devenu propriétaire autour de 1900.

L'époque de l'Entre-deux-Guerres nous a laissé quelques **contrats d'apprentissage**. Je vous en livre quelques-uns pour l'exemple.

Modiste.

C'est Yvonne Chatard¹⁰, née en 1911, qui signe son contrat en 1928, chez la Maison de Mademoiselle Jeanne Berthaud, Boulevard Desaix à Clermont-Ferrand.

PRÉFECTURE
DU PUY-DE-DOME
PUPILLES DE LA NATION
OFFICE DÉPARTEMENTAL

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Entre les soussignés :

M^(e) *Jeanne Berthaud modiste 20 Boulevard Desaix Clermont Ferrand*

Et M^(e) *Marie-Louise Bouchet M. Louis V. Chatard épouse en 2^e noc. Robert Michel rue de la Halle Aubière*

agissant en qualité de père, mère, tuteur ou tutrice du Pupille (nom, prénoms) *Chatard Yvonne* né le *10 janvier 1911* à *Croschus P.D.*

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — M^(e) *Jeanne Berthaud* s'engage :

1° A enseigner à l'apprenti les travaux afférents au métier de *modiste* dans l'ordre et dans les limites exigés pour former un ouvrier capable. Il dirigera, soit en personne, soit par un remplaçant, l'instruction de l'apprenti et n'emploiera pas ce dernier à des travaux étrangers à sa profession. A l'encourager à suivre les cours professionnels, s'il en existe dans la localité, et à lui accorder le temps nécessaire à cet effet, si besoin est.

⁹ - A l'angle de la rue Pasteur et de la rue Casati à Aubière.

¹⁰ - Elle vit chez sa mère, Marie-Louise Bouchet, rue de la Halle à Aubière.

La modiste est une créatrice de chapeaux pour femmes à l'inverse du chapelier qui fabrique plutôt des chapeaux pour hommes.



Coiffeur.

Monsieur Bellerose, coiffeur rue de la Halle à Aubière, prend en apprentissage, René Arnaud, né le 7 décembre 1914 à Paris, fils de Marie Arnaud, ménagère, rue Vercingétorix à Aubière. Le contrat est signé par les parties le 31 mai 1929. Il durera 18 mois à partir du 1^{er} juin 1930.



Tôlier.

C'est chez la Société Anonyme des Etablissements Reuge frères, au 200 avenue d'Aubière à Clermont-Ferrand, qu'André Prugne, fils de Jean, 13 ans, s'engage comme apprenti tôlier, le 11 septembre 1933. Il habite chez ses parents, 7, rue Cote-Blatin à Aubière.

Son contrat commencera le 16 septembre 1933 pour une durée de 3 ans.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

établi sur papier libre par application de l'article 1^{er} de la loi du 22 juillet 1923
et de l'art. 5 du décret du 27 février 1924
sur l'encouragement national à donner aux familles nombreuses

Entre les soussignés :

(1) Nom, prénoms, âge, profession et domicile du maître.
M⁽¹⁾ Reuge Prosper, agissant en qualité d'Administrateur délégué
de la S^{te} A^{nm}e des Et^s Reuge Frères, 200 Avenue d'Aubière
à Clermont-Ferrand d'une part,

(2) Noms, prénoms, professions et domicile des père et mère ou tuteur de l'apprenti.
et M⁽²⁾ Prugne Jean, père de l'apprenti
domicilié 7 Rue Cote Blatin à Aubière (P.O.) d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

(3) Nom, prénoms, âge et domicile de l'apprenti.
M⁽³⁾ Reuge Prosper susnommé déclare prendre en apprentissage
le jeune (3) Prugne André âgé de 13 ans, domicilié
chez ses parents 7 Rue Cote Blatin à Aubière (P.O.)
à dater du 16 septembre 1933 pour une durée de Deux ans
aux conditions suivantes (4) : payé à l'heure à raison de
un franc par heure de travail

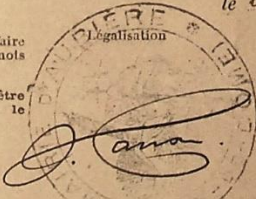
(4) Indiquer les conditions de logement, de nourriture, de prix et toutes autres, arrêtées entre les parties.
Il s'engage à enseigner au jeune Prugne André, progressivement
et complètement le métier de tôlier

Les parties s'engagent en outre à remplir scrupuleusement, toutes deux, les conditions de ce contrat telles qu'elles sont déterminées par le décret du 12 janvier 1911 (imprimé d'autre part), et dont elles déclarent avoir une parfaite connaissance.

Certifié conforme et fait en double à Clermont-Ferrand
le onze septembre mil neuf cent trois.

(5) Signatures des parties, faire précéder les signatures des mots "Lu et approuvé".
Le maître (5) Reuge Prosper
Le père de l'apprenti Prugne Jean

Les signatures doivent être légalisées par le Maire ou le Commissaire de police.



Mécanicien.

Le contrat d'apprentissage de mécanicien est signé par les parties le 8 mars 1935.

L'apprenti : Marcel Morlé, fils d'Auguste, transporteur, route de Clermont à Aubière¹¹. Il est né le 5 août 1918 à Aubière.

L'artisan : Entreprise de transport Aimé THOMAS, 23 avenue des Paulines à Clermont-Ferrand.

¹¹ - Avenue Jean-Noellet, aujourd'hui.

L'apprentissage durera au moins trois mois.

Le jeune Marcel Morlé devra être présent à l'atelier tous les jours ouvrables, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

ARTISANAT FRANÇAIS

CONTRAT D'APPRENTISSAGE ARTISANAL

ETABLI PAR LA
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DE L'ARTISANAT FRANÇAIS
UNION NATIONALE DE SYNDICATS PROFESSIONNELS
Constituée conformément aux lois des 21 Mars 1884 et 12 Mars 1920 sous le N° 3853

Siège Social ; 30, Rue des Vinaigriers — PARIS (x') Tél : BOTZARIS 38-46 et 38-47

CONTRAT N°
exempté de timbre et
d'enregistrement
Loi du 20 Mars 1928

Le présent contrat devra être établi dans la quinzaine qui suivra sa mise en exécution, sous peine pour les parties d'être passibles de peines de simple police.
Les 3 exemplaires signés par les parties devront être ensuite visés par le maire de la commune pour donner date certaine au contrat
Un exemplaire sera conservé par le patron, un remis aux représentants de l'apprenti et le troisième conservé par le maire de la commune.

Entre les soussignés :

Nom et Prénoms de l'artisan : Thomas Aimi
Age : 26 ans
Profession : Mécanicien
Domicile : 27 St. des Paulines Clermont Fr

D'une part :

Et
Nom et Prénoms de l'apprenti : Le mineur Morlé Marcel
Né à : a Aubière (P.O.O.)
Le : 5 Août 1918
Domicile : route de Clermont Aubière
Représenté au contrat par : le père
Nom et prénoms : (i) Morlé Auguste

Profession ; Ent. de transport
Domicile a Aubière

D'autre part :

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

ENGAGEMENT DU PATRON

M. (2) Thomas Aimi s'engage à prendre, comme apprenti le jeune (3) Mécanicien : à se conduire vis-à-vis de lui en bon père de famille, à le traiter avec douceur et à ne l'employer habituellement qu'aux travaux et services se rattachant à l'exercice de son métier.

Il s'engage, en outre, à prévenir M. (1) Morlé Auguste de toutes les absences, non motivées, que pourraient avoir le jeune (2) Morlé Marcel

Sources : Archives communales d'Aubière ; Archives privées ; « Dictionnaire historique des arts, métiers et professions » d'Alfred Franklin, Bibliothèque des Arts, des Sciences & des Techniques, 2004 ; « Les Métiers d'Autrefois & leurs outils » de Gérard Boutet, Novedit, 2006.

© - Pierre Bourcheix, 2026.